

## DEC193264CNPS

### Décision portant nomination de Monsieur Damien MONCOQ aux fonctions de chargé de mission

#### LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

Monsieur Damien MONCOQ, ingénieur de recherche (IR1), responsable du service de prévention et de sécurité de la délégation Centre Limousin Poitou-Charentes est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué aux ressources pour la coordination nationale de prévention et de sécurité, du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2021.

Sa mission a pour objet la prévention des risques liés à l'utilisation de nanomatériaux.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Damien MONCOQ demeure affecté à la délégation Centre Limousin Poitou-Charentes, 3E avenue de la Recherche Scientifique, 45071 Orléans Cedex 2.

##### Article 2

Du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2021, Monsieur Damien MONCOQ percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

##### Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Centre Limousin Poitou-Charentes.

##### Article 4

#### CNRS

#### CNPS

1 place Aristide Briand

92195 Meudon Cedex

T. 01 45 07 54 88

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)



La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

Le Président-directeur général  
Antoine Petit

